

PROCÈS-VERBAL N° 1

CONSEIL SCOLAIRE CATHOLIQUE MONAVENIR

Réunion annuelle d'organisation

Le mercredi 16 novembre 2022

Salle du Conseil, 110, avenue Drewry

19 h 30

1. Ouverture de la réunion annuelle d'organisation du Conseil

Monsieur André Blais, directeur de l'éducation et secrétaire-trésorier du Conseil déclare la réunion annuelle d'organisation du Conseil du 16 novembre 2022 ouverte à 19 h 30.

Monsieur Blais souhaite la bienvenue aux conseillers scolaires, aux membres du personnel et aux invités. Il procède ensuite à l'appel nominal.

2. Annonce des résultats des candidats élus et appel nominal

De la région de Mississauga, la conseillère Estelle Ah-Kiow

De la région de Durham-Peterborough-Kawartha-Clarington, le conseiller Marcellin Kwilu Mondo

De la région de Lincoln-Niagara, la conseillère Melinda Chartrand

De la région de Toronto Ouest, la conseillère Nathalie Dufour-Séguin

De la région de Dufferin-Peel-Wellington, la conseillère Geneviève Grenier

De la région de Halton, le conseiller Dominique Janssens

De la région de Région de Hamilton-Wentworth, le conseiller Marcel Levesque

De la région de York, le conseiller Donald Blais

De la région de Waterloo-Brant-Haldimand-Norfolk, la conseillère Dorothee Petit-Pas

De la région de Simcoe-Muskoka, la conseillère Claire Thibideau

De la région de région de Welland, la conseillère Jo-Anne Thibodeau

Le poste de la région de Toronto Est est à combler

L'élève conseillère Anaëlle Youbissi

L'élève conseiller Aurélien Meyer

Membres du personnel :

Le chef des affaires, monsieur Dereck Chin
La surintendante de l'éducation, madame Anik Gagnon
La surintendante de l'éducation, madame Suzanne Iskander
La directrice exécutive du Service des relations corporatives, madame Mikale-Andrée Joly
Le surintendant de l'éducation, monsieur Jean Magny
La surintendante de l'éducation, madame Nicole Mollot
Le chef administratif, monsieur Vincent Nguyen Van Mai
Le surintendant de l'éducation, monsieur Gilles Rodrigues
La directrice du Service des ressources financières, madame Colette Pradeilles
La responsable des opérations financières, madame Shehnaaz Jugoo
Le directeur de la programmation élémentaire, monsieur Frédéric Bergeron
L'animatrice pastorale de l'ÉSC Monseigneur-de-Charbonnel, madame Johane Marcellus
L'enseignant de musique de l'ÉSC Monseigneur-de-Charbonnel, monsieur Élias Naim
La conseillère aux communications, madame Catherine Audet
Le conseiller aux affaires diocésaines et scolaires, monsieur Sébastien Lacroix
La conseillère aux communications, madame Virginie Oger
L'agente aux affaires du Service des relations corporatives et du Conseil, madame Chantal Perron

3. Reconnaissance des territoires autochtones

La Reconnaissance des territoires autochtones est récitée par le directeur de l'éducation, monsieur André Blais.

4. Cérémonie d'assermentation

Monsieur André Blais, directeur de l'éducation, invite monsieur Sébastien Lacroix, conseiller aux affaires diocésaines et scolaires, à prendre la parole. Monsieur Lacroix invite, à son tour, le Père Peter Haddad, prêtre responsable de la Mission Saint-Frère-André à Aurora à procéder à la cérémonie.

4.1 Prière d'ouverture

La prière d'ouverture est récitée par le Père Peter Haddad. Madame Johane Marcellus et monsieur Elias Naim font l'animation musicale.

4.2 Lecture choisie (texte biblique)

Le Père Peter procède à la lecture de l'Évangile de Jésus Christ selon Matthieu (20, 20-28).
Monsieur Sébastien Lacroix, conseiller aux affaires diocésaines et scolaires, procède à une courte réflexion.

4.3 Rite d'engagement des conseillers scolaires et serment d'allégeance

Les conseillers scolaires procèdent au rite d'engagement et au serment d'allégeance.

4.4 Prière universelle (intentions)

Les intentions de prière universelle sont récitées par les membres présents.

4.5 Bénédiction

Le Père Peter Haddad termine en offrant la bénédiction finale.

5. Adoption de l'ordre du jour

Motion 1, Résolution 1/2022

Le conseiller Dominique Janssens propose

Appuyé par le conseiller Marcel Levesque

Que l'ordre du jour de la réunion annuelle d'organisation du 16 novembre 2022 soit adopté sous la forme présentée.

ADOPTÉE

6. Nomination des scrutateurs ou des scrutatrices

Motion 2, Résolution 2/2022

La conseillère Jo-Anne Thibodeau propose

Appuyée par la conseillère Claire Thibideau

Que madame Suzanne Iskander et monsieur Vincent Nguyen Van Mai soient nommés à titre de scrutateurs aux élections de la réunion annuelle d'organisation.

ADOPTÉE

7. Élection à la présidence du Conseil

7.1 Procédures d'élection

Le président d'assemblée, le directeur de l'éducation, monsieur André Blais, informe l'assemblée des procédures qui régissent la période d'élections. Il rappelle aux conseillers scolaires le paragraphe 2) de l'article 208 de la *Loi sur l'éducation* ainsi que la procédure électorale stipulée dans l'article 2.05 du Règlement de procédures du Conseil.

7.2 Mises en candidature

Motion 3, Résolution 3/2022

La conseillère Claire Thibideau propose

Appuyée par le conseiller Dominique Janssens

Que la conseillère Geneviève Grenier soit mise en candidature pour le poste de présidence du Conseil pour le terme 2022-2023.

7.2.1 Clôture de la période des mises en candidature

Le président d'assemblée, monsieur André Blais, déclare close la période des mises en candidature à la présidence du Conseil pour le terme 2022-2023.

7.2.2 Vérification de la disponibilité des personnes mises en candidature

La candidate, la conseillère Geneviève Grenier, accepte que sa candidature soit posée à titre de présidence pour le terme 2022-2023.

7.2.3 Discours des personnes mises en candidature

Sans objet.

7.2.4 Vote au scrutin

Sans objet.

7.2.5 Résultat du vote

Sans objet.

7.2.6 Déclaration de la personne élue

Le président d'assemblée, monsieur André Blais, déclare que la conseillère Geneviève Grenier est présidente du Conseil pour le terme 2022-2023.

7.2.7 Discours de la présidence élue

La conseillère Geneviève Grenier, présidente réélue pour le terme 2022-2023, remercie ses collègues pour leur confiance. Elle profite de l'occasion pour souligner l'importante contribution des membres de l'administration.

8. Élection à la vice-présidence du Conseil

Motion 4, Résolution 4/2022

La conseillère Geneviève Grenier propose

Appuyée par le conseiller Dominique Janssens

Que la conseillère Dorothee Petit-Pas soit mise en candidature pour le poste de vice-présidence du Conseil pour le terme 2022-2023.

8.1. Mises en candidature

8.1.1 Clôture de la période des mises en candidature

Le président d'assemblée, monsieur André Blais, déclare close la période des mises en candidature pour le poste à la vice-présidence du Conseil pour le terme 2022-2023.

8.1.2 Vérification de la disponibilité des personnes mises en candidature

La candidate, la conseillère Dorothee Petit-Pas, accepte que sa candidature soit posée à la vice-présidence du Conseil pour le terme 2022-2023.

8.1.3 Discours des personnes mises en candidature

Sans objet.

8.1.4 Vote au scrutin

Sans objet.

8.1.5 Résultat du vote

Sans objet.

8.1.6 Déclaration de la personne élue

Le président d'assemblée, monsieur André Blais, déclare que la conseillère Dorothee Petit-Pas, est vice-présidente du Conseil pour le terme 2022-2023.

8.1.7 Discours de la vice-présidence élue

La conseillère Dorothee Petit-Pas remercie à son tour ses collègues pour leur confiance.

8.1.8 Transfert de présidence d'assemblée

Le président d'assemblée, monsieur André Blais, transfère la présidence d'assemblée du Conseil, à la conseillère Geneviève Grenier.

La réunion se poursuit sous la présidence de la conseillère Geneviève Grenier.

9. Constitution des comités

Note: Article 9.09 - *Règlement de procédure du Conseil - Présidence membre d'office*

« La présidence du Conseil est membre de tous les comités du Conseil, sauf les comités statutaires. Elle compte comme membre aux fins de quorum, participe aux délibérations et y a droit de vote. En l'absence de la présidence, la vice-présidence devient membre d'office des Comités où elle est déléguée. »

9.1 Comité consultatif pour l'enfance en difficulté (Comité statutaire, [Règlement 464/97](#))

Mandat : Le Comité étudie et fait des recommandations au Conseil sur toutes les questions touchant la création, l'élaboration et la prestation de programmes d'enseignement et de services à l'intention des élèves et fait rapport au Conseil.

Composition : 3 membres du Conseil et 3 membres suppléants
9 membres représentants de différentes associations
1 membre suppléant pour chaque représentant d'associations du CCED, si possible.

Durée du mandat : Quatre ans
Nombre de rencontres : 8 par année

9.1.1 Élections des membres

9.1.1.1 Mises en candidatures

Motion 5, Résolution 5/2022

Le conseiller Dominique Janssens propose

Appuyé par la conseillère Dorothée Petit-Pas

Que la conseillère Estelle Ah-Kiow soit mise en candidature à la charge de membre du Comité consultatif pour l'enfance en difficulté pour le terme 2022-2026.

La conseillère Geneviève Grenier propose

Appuyée par le conseiller Dominique Janssens

Que la conseillère Dorothée Petit-Pas soit mise en candidature à la charge de membre du Comité consultatif pour l'enfance en difficulté pour le terme 2022-2026.

Le conseiller Marcel Levesque propose

Appuyé par la conseillère Claire Thibideau

Que la conseillère Melinda Chartrand soit mise en candidature à la charge de membre du Comité consultatif pour l'enfance en difficulté pour le terme 2022-2026.

9.1.1.2 Clôture de la période des mises en candidature

La présidence du Conseil, la conseillère Geneviève Grenier, déclare close la période des mises en candidature au Comité consultatif pour le terme 2022-2026.

9.1.1.3 Vérification de la disponibilité des personnes mises en candidature

La conseillère Estelle Ah-Kiow accepte que sa candidature soit posée à la charge de membre du Comité consultatif pour l'enfance en difficulté pour le terme 2022-2026.

La conseillère Melinda Chartrand accepte que sa candidature soit posée à la charge de membre du Comité consultatif pour l'enfance en difficulté pour le terme 2022-2026.

La conseillère Dorothée Petit-Pas accepte que sa candidature soit posée à la charge de membre du Comité consultatif pour l'enfance en difficulté pour le terme 2022-2026.

9.1.1.4 Vote au scrutin

Sans objet.

9.1.1.5 Résultat du vote

Sans objet.

9.1.1.6 Déclaration des personnes élues

La présidente du Conseil, la conseillère Geneviève Grenier, déclare que les conseillères scolaires Estelle Ah-Kiow, Melinda Chartrand et Dorothée Petit-Pas sont membres du Comité consultatif pour l'enfance en difficulté pour le terme 2022-2026.

9.1.2 Élections des membres suppléants

9.1.2.1 Mises en candidatures

Motion 6, Résolution 6/2022

La conseillère Dorothée Petit-Pas propose

Appuyée par la conseillère Melinda Chartrand

Que la conseillère Nathalie Dufour-Séguin soit mise en candidature à la charge de membre suppléant du Comité consultatif pour l'enfance en difficulté pour le terme 2022-2026.

La conseillère Dorothée Petit-Pas propose

Appuyée par la conseillère Melinda Chartrand

Que le conseiller Marcellin Kwilu Mondo soit mis candidature à la charge de membre suppléant du Comité consultatif pour l'enfance en difficulté pour le terme 2022-2026.

La conseillère Dorothee Petit-Pas propose
Appuyée par la conseillère Melinda Chartrand
Que le conseiller Donald Blais soit mis en candidature à la charge de membre suppléant du Comité consultatif pour l'enfance en difficulté pour le terme 2022-2026.

9.1.2.2 Clôture de la période des mises en candidatures

La présidence du Conseil, la conseillère Geneviève Grenier, déclare close la période des mises en candidature à titre de membre suppléant au Comité consultatif pour l'enfance en difficulté pour le terme 2022-2026.

9.1.2.3 Vérification de la disponibilité des personnes mises en candidature

La conseillère Nathalie Dufour-Séguin accepte que sa candidature soit posée à la charge de membre suppléant du Comité consultatif pour l'enfance en difficulté pour le terme 2022-2026.

Le conseiller Marcellin Kwilu Mondo accepte que sa candidature soit posée à la charge de membre suppléant du Comité consultatif pour l'enfance en difficulté pour le terme 2022-2026.

Le conseiller Donald Blais accepte que sa candidature soit posée à la charge de membre suppléant du Comité consultatif pour l'enfance en difficulté pour le terme 2022-2026.

9.1.2.4 Vote au scrutin

Sans objet.

9.1.2.5 Résultat du vote

Sans objet.

9.1.2.6 Déclaration des personnes élues

La présidente du Conseil, la conseillère Geneviève Grenier, déclare que la conseillère Nathalie Dufour-Séguin et les conseillers Marcellin Kwilu Mondo et Donald Blais sont membres suppléants du Comité consultatif pour l'enfance en difficulté pour le terme 2022-2026.

9.2 Comité d'apprentissage parallèle dirigé pour les élèves dispensés de fréquentation scolaire (CAPD) (Comité statutaire; [Règlement 374/10](#))

Mandat : Le Comité étudie les demandes de permission d'apprentissage parallèle dirigé pour les élèves dispensés de fréquentation scolaire selon un programme qui répond aux besoins et aux intérêts de l'élève, formule des recommandations et fait rapport au Conseil.

Composition : Un membre du Conseil
Une personne représentant la communauté
La surintendance en enfance en difficulté

Durée du mandat : Un an
Nombre de rencontres : Au besoin

9.2.1 Élection du membre

9.2.1.1 Mises en candidatures

Motion 7, Résolution 7/2022

La conseillère Melinda Chartrand propose

Appuyée par la conseillère Estelle Ah-Kiow

Que le conseiller Donald Blais soit mis en candidature à la charge de membre du Comité d'apprentissage parallèle dirigé pour le terme 2022-2023.

9.2.1.2 Clôture de la période des mises en candidature

La présidence du Conseil, la conseillère Geneviève Grenier, déclare close la période des mises en candidature au Comité d'apprentissage parallèle dirigé pour le terme 2022-2023.

9.2.1.3 Vérification de la disponibilité des personnes mises en candidature

Le conseiller Donald Blais accepte que sa candidature soit posée à la charge de membre du Comité d'apprentissage parallèle dirigé pour le terme 2022-2023.

9.2.1.4 Vote au scrutin

Sans objet.

9.2.1.5 Résultat du vote

Sans objet.

9.2.1.6 Déclaration de la personne élue

La présidente du Conseil, la conseillère Geneviève Grenier, déclare que le conseiller Donald Blais, ainsi que monsieur Claude Légère, membre de la communauté, sont membres du Comité d'apprentissage parallèle dirigé pour le terme 2022-2023.

9.3 Comité de participation des parents (Comité statutaire, [Règlement 612/00](#))

Mandat : Le Comité de participation des parents fait des recommandations au directeur de l'éducation et aux membres du Conseil afin de consolider le partenariat existant entre le Conseil et les parents et ce, afin d'améliorer le rendement des élèves et d'augmenter la confiance du public en matière d'éducation.

Composition : Un membre du Conseil
Un membre suppléant
Jusqu'à trois parents par famille d'école
De 1 ou 2 représentants de la collectivité
1 représentant de Parents partenaires en éducation

Durée du mandat : Deux ans

Nombre de rencontres : Quatre réunions par année

9.3.1 Élections du membre

9.3.1.1 Mises en candidatures

Motion 8, Résolution 8/2022

La conseillère Jo-Anne Thibodeau propose

Appuyée par la conseillère Geneviève Grenier

Que la conseillère Claire Thibideau soit mise en candidature à la charge de membre du Comité de participation des parents pour le terme 2022-2024.

9.3.1.2 Clôture de la période des mises en candidature

La présidente d'assemblée, la conseillère Geneviève Grenier, déclare close la période des mises en candidature au Comité de participation des parents pour le terme 2022-2024.

9.3.1.3 Vérification de la disponibilité des personnes mises en candidature

La conseillère Claire Thibideau accepte que sa candidature soit posée à la charge de membre du Comité de participation des parents pour le terme 2022-2024.

9.3.1.4 Vote au scrutin

Sans objet.

9.3.1.5 Résultat du vote

Sans objet.

9.3.1.6 Déclaration de la personne élue

La présidente du Conseil, la conseillère Geneviève Grenier, déclare que la conseillère Claire Thibideau est élue membre du Comité de participation des parents pour le terme 2022-2024.

9.3.2 Élections du membre suppléant

9.3.2.1 Mises en candidatures

Motion 9, Résolution 9/2022

La conseillère Geneviève Grenier propose

Appuyée par le conseiller Dominique Janssens

Que la conseillère Dorothee Petit-Pas soit mise en candidature à la charge de membre suppléant du Comité de participation des parents pour le terme 2022-2024.

9.3.2.2 Clôture de la période des mises en candidatures

La présidente du Conseil, la conseillère Geneviève Grenier, déclare close la période des mises en candidature au poste de membre suppléant au Comité de participation des parents pour le terme 2018-2020.

9.3.2.3 Vérification de la disponibilité des personnes mises en candidature

La conseillère Dorothee Petit-Pas accepte que sa candidature soit posée à la charge de membre suppléant au Comité de participation des parents pour le terme 2022-2024.

9.3.2.4 Vote au scrutin

Sans objet.

9.3.2.5 Résultat du vote

Sans objet.

9.3.2.6 Déclaration de la personne élue

La présidente du Conseil, la conseillère Geneviève Grenier, déclare que la conseillère Dorothee Petit-Pas est membre suppléant du Comité de participation des parents pour le terme 2022-2024.

9.4 Comité de vérification (*Comité statutaire; Règlement 361/10*)

Mandat : Le comité reçoit, étudie, demande des explications et fait des recommandations au Conseil sur les résultats de la vérification ainsi que par rapport aux systèmes de contrôle interne du Conseil, élabore le plan de vérification avec le vérificateur externe, selon l'application des PCGR (principes comptables généralement reconnus), les normes de vérification et les honoraires de vérification, et, recommande la nomination ou la destitution du vérificateur externe. Il peut aussi étudier d'autres dossiers financiers selon les besoins identifiés par le Conseil.

Composition :

Deux membres du Conseil (*préférentiellement avec une connaissance en finance*)

Un membre du comité de l'année précédente

Trois membres suppléants

Deux personnes de la communauté membre d'une association de comptables (p. ex., CPA)

Durée du mandat : Quatre ans, pour les conseillers scolaires, renouvelable
Mandat de trois ans (en alternance) renouvelable pour les
deux membres de la communauté qui ne sont pas
conseillers scolaires
Mandat de quatre ans pour les membres suppléants
Nombre de rencontres : Au moins trois réunions par année

9.4.1 Élections des membres

9.4.1.1 Mises en candidature

Motion 10, Résolution 10/2022

Le conseiller Dominique Janssens propose

Appuyé par la conseillère Melinda Chartrand

Que la conseillère Geneviève Grenier soit mise en candidature à la charge de membre du Comité de vérification pour le terme 2022-2026.

La conseillère Geneviève Grenier propose

Appuyée par la conseillère Dorothée Petit-Pas

Que le conseiller Dominique Janssens soit mis en candidature à la charge de membre du Comité de vérification pour le terme 2022-2026.

Le conseiller Dominique Janssens propose

Appuyé par la conseillère Estelle Ah-Kiow

Que le conseiller Donald Blais soit mis en candidature à la charge de membre du Comité de vérification pour le terme 2022-2026.

9.4.1.2 Clôture de la période des mises en candidature

La présidence du Conseil, la conseillère Geneviève Grenier, déclare close la période des mises en candidature au Comité de vérification pour le terme 2022-2026.

9.4.1.3 Vérification de la disponibilité des personnes mises en candidature

La conseillère Geneviève Grenier accepte que sa candidature soit posée à la charge de membre du Comité de vérification pour le terme 2022-2026.

Le conseiller Dominique Janssens accepte que sa candidature soit posée à la charge de membre du Comité de vérification pour le terme 2022-2026.

Le conseiller Donald Blais accepte que sa candidature soit posée à la charge de membre du Comité de vérification pour le terme 2022-2026.

9.4.1.4 Vote au scrutin

Sans objet.

9.4.1.5 Résultat du vote

Sans objet.

9.4.1.6 Déclaration des personnes élues

La présidente du Conseil, la conseillère Geneviève Grenier, déclare que les conseillers Dominique Janssens et Donald Blais ainsi qu'elle-même, Geneviève Grenier, sont membres du Comité de vérification pour le terme 2022-2026.

9.4.2 Élections des membres suppléants

9.4.2.1 Mises en candidature

Motion 11, Résolution 11/2022

La conseillère Dorothée Petit-Pas propose

Appuyée par le conseiller Dominique Janssens

Que la conseillère Nathalie Dufour-Séguin soit mise en candidature à la charge de membre suppléant du Comité de vérification pour le terme 2022-2026.

La conseillère Jo-Anne Thibodeau propose

Appuyée par la conseillère Melinda Chartrand

Que la conseillère Claire Thibideau soit mise en candidature à la charge de membre suppléant du Comité de vérification pour le terme 2022-2026.

La conseillère Nathalie Dufour-Séguin propose

Appuyée par le conseiller Marcellin Kwilu Mondo

Que la conseillère Dorothée Petit-Pas soit mise en candidature à la charge de membre suppléant du Comité de vérification pour le terme 2022-2026.

9.4.2.2 Clôture de la période des mises en candidatures

La présidence d'assemblée, la conseillère Geneviève Grenier, déclare close la période des mises en candidature au Comité de vérification pour le terme 2022-2026.

9.4.2.3 Vérification de la disponibilité des personnes mises en candidature

La conseillère Nathalie Dufour-Séguin accepte que sa candidature soit posée à la charge de membre suppléant au Comité de vérification pour le terme 2022-2026.

La conseillère Claire Thibideau accepte que sa candidature soit posée à la charge de membre suppléant au Comité de vérification pour le terme 2022-2026.

La conseillère Dorothée Petit-Pas accepte que sa candidature soit posée à la charge de membre suppléant au Comité de vérification pour le terme 2022-2026.

9.4.2.4 Vote au scrutin

Sans objet.

9.4.2.5 Résultat du vote

Sans objet.

9.4.2.6 Déclaration des personnes élues

La présidente du Conseil, la conseillère Geneviève Grenier, déclare que les conseillères Nathalie Dufour-Séguin, Dorothee Petit-Pas et Claire Thibideau sont membres suppléants du Comité de vérification pour le terme 2022-2026.

9.5 Comité d'audience

Mandat : Le Comité étudie tous les appels de suspension et de renvoi selon la politique et les directives administratives du Conseil, formule des recommandations et fait rapport au Conseil. La présidence du Comité est déterminée sur place au début de chaque séance parmi les trois membres délégués. La décision du Comité est finale; elle n'a donc pas besoin d'être entérinée par le Conseil. Conformément à l'article 309 (12) de la *Loi sur l'éducation*, le Conseil délègue son autorité au Comité des appels de suspension et de renvoi.

Composition : 3 membres du Conseil, formés, siègent au Comité. La formation sera offerte à tous les membres du Conseil au début de chaque mandat de quatre ans, à la suite des élections municipales.

Si un des trois membres élus est le conseiller scolaire de la région où la suspension ou le renvoi a lieu, le conseiller peut, s'il le souhaite, se désister. Dans un tel cas, l'administration lance un appel aux conseillers scolaires dont la région est adjacente à la région où a lieu la suspension ou le renvoi.

1 membre suppléant pour chaque membre élu

Le directeur de l'éducation du Conseil ou son délégué à titre de facilitateur

Durée du mandat : Deux ans

Nombre de rencontres : Au besoin

9.5.1 Élections des membres

9.5.1.1 Mises en candidature

Motion 12, Résolution 12/2022

La conseillère Jo-Anne Thibodeau propose

Appuyée par la conseillère Geneviève Grenier

Que la conseillère Claire Thibideau soit mise en candidature à la charge de membre du Comité d'audience pour le terme 2022-2024.

La conseillère Claire Thibideau propose
Appuyée par le conseiller Marcel Levesque
Que la conseillère Jo-Anne Thibodeau soit mise en candidature à la charge de
membre du Comité d'audience pour le terme 2022-2024.

La conseillère Melinda Chartrand propose
Appuyée par la conseillère Estelle Ah-Kiow
Que le conseiller Donald Blais soit mis en candidature à la charge de membre
du Comité d'audience pour le terme 2022-2024.

9.5.1.2 Clôture de la période des mises en candidature

La présidente du Conseil, la conseillère Geneviève Grenier, déclare close la
période des mises en candidature au Comité d'audience pour le terme
2022-2024.

9.5.1.3 Vérification de la disponibilité des personnes mises en candidature

La conseillère Claire Thibideau accepte que sa candidature soit posée à la
charge de membre du Comité d'audience pour le terme 2022-2024.

La conseillère Jo-Anne Thibodeau accepte que sa candidature soit posée à la
charge de membre du Comité d'audience pour le terme 2022-2024.

Le conseiller Donald Blais accepte que sa candidature soit posée à la charge
de membre du Comité d'audience pour le terme 2022-2024.

9.5.1.4 Vote au scrutin

Sans objet.

9.5.1.5 Résultat du vote

Sans objet.

9.5.1.6 Déclaration des personnes élues

La présidente du Conseil, la conseillère Geneviève Grenier, déclare que les
conseillères Claire Thibideau et Jo-Anne Thibodeau ainsi que le conseiller
Donald Blais sont membres du Comité d'audience pour le terme 2022-2024.

9.5.2 Élections des membres suppléants

9.5.2.1 Mises en candidature

Motion 13, Résolution 13/2022

La conseillère Geneviève Grenier propose
Appuyée par la conseillère Dorothee Petit-Pas
Que le conseiller Dominique Janssens soit mis en candidature à la charge
de membre suppléant au Comité d'audience pour le terme 2022-2024.

Le conseiller Dominique Janssens propose
Appuyé par la conseillère Jo-Anne Thibodeau
Que la conseillère Nathalie Dufour-Séguin soit mise en candidature à la charge de membre suppléant au Comité d'audience pour le terme 2022-2024.

La conseillère Jo-Anne Thibodeau propose
Appuyée par la conseillère Claire Thibideau
Que la conseillère Estelle Ah-Kiow soit mise en candidature à la charge de membre suppléant au Comité d'audience pour le terme 2022-2024.

9.5.2.2 Clôture de la période des mises en candidatures

La présidence du Conseil, la conseillère Geneviève Grenier, déclare close la période des mises en candidature à la charge de membre suppléant au Comité d'audience pour le terme 2022-2024.

9.5.2.3 Vérification de la disponibilité des personnes mises en candidature

Le conseiller Dominique Janssens accepte que sa candidature soit posée à la charge de membre suppléant au Comité d'audience pour le terme 2022-2024.

La conseillère Nathalie Dufour-Séguin accepte que sa candidature soit posée à la charge de membre suppléant au Comité d'audience pour le terme 2022-2024.

La conseillère Estelle Ah-Kiow accepte que sa candidature soit posée à la charge de membre suppléant au Comité d'audience pour le terme 2022-2024.

9.5.2.4 Vote au scrutin

Sans objet.

9.5.2.5 Résultat du vote

Sans objet.

9.5.2.6 Déclaration des personnes élues

La présidente du Conseil, la conseillère Geneviève Grenier, déclare que les conseillères Estelle Ah-Kiow et Nathalie Dufour-Séguin ainsi que le conseiller Dominique Janssens sont membres suppléants du Comité d'audience pour le terme 2022-2024.

9.6 Association franco-ontarienne des conseils scolaires catholiques (AFOCSC)

Délégation : La Table procède à une mise en nomination, dûment proposée et appuyée, suivie d'un vote par les membres de la Table afin de choisir la personne qui représentera le Conseil au CA de l'Association franco-ontarienne des conseils scolaires catholiques.

Tous les membres du Conseil peuvent participer à l'assemblée générale annuelle de l'AFOCSC avec droit de vote.

Responsabilité

d'ordre général : Tout membre représentant le Conseil à l'AFOCSC doit toujours représenter les intérêts de la table en s'assurant d'obtenir un mandat accompagné d'une motion et d'une résolution.

Tout membre représentant le Conseil auprès de l'AFOCSC doit s'assurer de partager l'avancement des dossiers avec la présidence, la vice-présidence et la direction de l'éducation (exemple : compte-rendu d'activités, le bulletin d'information mensuelle, les bulletins de relation de travail). Il incombe à la représentante d'en informer les autres membres de la table du Conseil lors des réunions ordinaires du Conseil.

Lorsque l'AFOCSC doit prendre une décision exigeant une contribution financière de la part de ses conseils membres ou lorsqu'une décision pourrait avoir un impact de nature politique (mémoires, poursuites ou tout autre sujet) qui pourrait avoir un impact sur le Conseil, le représentant du Conseil à l'AFOCSC doit obtenir un mandat accompagné d'une motion et d'une résolution du Conseil.

Durée du

mandat :

Le terme est de décembre à novembre

9.6.1 Élections du membre

9.6.1.1 Mises en candidature

Motion 14, Résolution 142022

La conseillère Geneviève Grenier propose

Appuyée par le conseiller Marcellin Kwilu Mondo

Que la conseillère Melinda Chartrand soit mise en candidature à la charge de déléguée au CA de l'Association franco-ontarienne des conseils scolaires catholiques (AFOCSC) pour le terme 2022-2023.

Le conseiller Donald Blais propose

Appuyé par la conseillère Dorothee Petit-Pas

Que le conseiller Dominique Janssens soit mis en candidature à la charge de délégué au CA de l'Association franco-ontarienne des conseils scolaires catholiques (AFOCSC) pour le terme 2022-2023.

9.6.1.2 Clôture de la période des mises en candidature

La présidente du Conseil, la conseillère Geneviève Grenier, déclare close la période de mise en candidature pour le délégué au CA de l'Association franco-ontarienne des conseils scolaires catholiques (AFOCSC) pour le terme 2022-2023.

9.6.1.3 Vérification de la disponibilité des personnes mises en candidature

La conseillère Melinda Chartrand accepte que sa candidature soit posée à la charge de déléguée au CA de l'Association franco-ontarienne des conseils scolaires catholiques (AFOCSC) pour le terme 2022-2023.

Le conseiller Dominique Janssens accepte que sa candidature soit posée à la charge de déléguée au CA de l'Association franco-ontarienne des conseils scolaires catholiques (AFOCSC) pour le terme 2022-2023.

9.6.1.4 Vote au scrutin

La présidente du Conseil, la conseillère Geneviève Grenier, invite maintenant les membres du Conseil à voter au scrutin.

9.6.1.5 Résultat du vote

Les deux personnes scrutatrices distribuent, recueillent et dépouillent les bulletins de vote.

9.6.1.6 Déclaration de la personne élue

La présidente du Conseil, la conseillère Geneviève Grenier, déclare que la conseillère Chartrand est déléguée au CA de l'Association franco-ontarienne des conseils scolaires catholiques de langue française pour le terme 2022-2023.

9.7 Formation et participation aux congrès

Les délégations pour les associations citées ci-dessous seront choisies trois mois avant la tenue des rencontres :

1. Association franco-ontarienne des conseils scolaires (AFOCSC)

- Du 25 au 27 mai 2023 à Toronto, Ontario
 - i. **Délégation** : tous les conseillers scolaires et les élèves conseillers

2. Association canadienne des commissaires d'écoles catholiques (ACCEC)

- Du 1^{er} au 4 juin 2023 à Saskatoon, Saskatchewan
 - i. **Délégation** : présidence ou vice-présidence et quatre membres du Conseil (maximum de cinq personnes)

3. Association canadienne d'éducation de langue française (ACELF)

- Les 19 et 20 octobre 2023 à Winnipeg, Manitoba
 - i. **Délégation** : présidence ou vice-présidence et un élève conseiller

4. Fédération nationale des conseils scolaires francophones (FNCSF)

- Du 26 au 28 octobre 2023 à Sudbury, Ontario
 - i. **Délégation** : Présidence ou vice-présidence, quatre membres du Conseil plus le ou la représentante du Conseil au CA de l'AFOCSC (maximum de 5 personnes)

5. Assemblée de la francophonie de l'Ontario (AFO)

- Les dates et le lieu sont à confirmer
 - i. **Délégation** : Présidence ou vice-présidence du Conseil

6. Parents partenaires en éducation

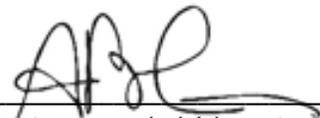
- Les dates et le lieu sont à confirmer pour le congrès de 2023
 - i. **Délégation** : 1 membre du Conseil (le membre élu au CPP)

10. Questions diverses

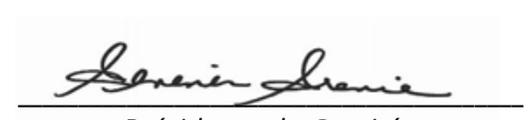
Sans objet.

11. Levée de la réunion annuelle d'organisation du Conseil

Les points à l'ordre du jour de la réunion du Conseil du 16 novembre 2022 étant épuisés, la réunion est levée à 20 h 38.



Directeur de l'éducation



Présidence du Comité